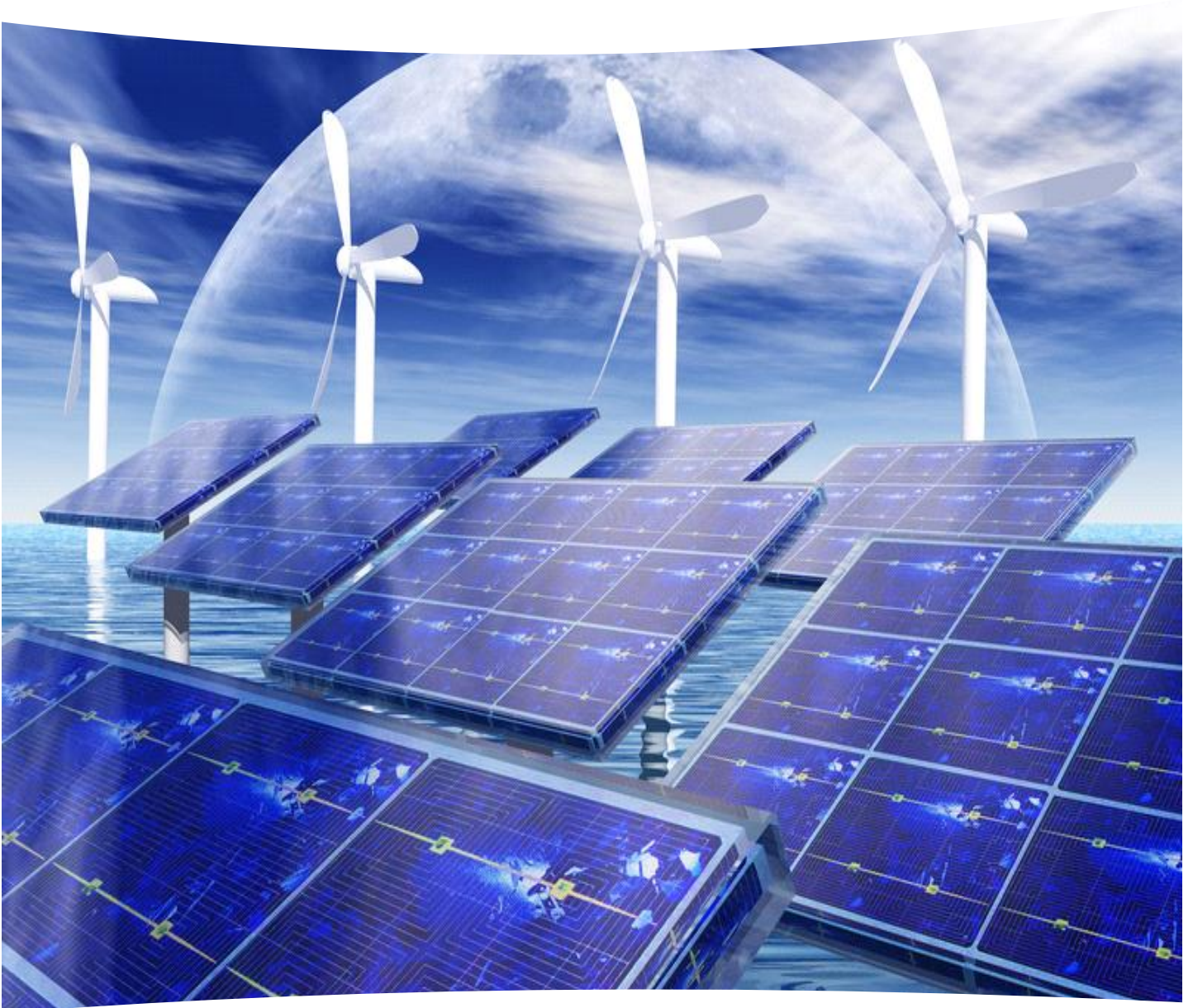


*La convention des Maires*

Concours interscolaire primaire

« Les énergies renouvelables dans ma commune »





# Préambule

L'Agence intercommunale de développement de la Wallonie picarde, IDETA est active dans différents domaines : la conception des zones d'activité économique, la promotion touristique, l'aménagement du territoire et **les énergies renouvelables** afin de favoriser la plus grande utilisation possible d'énergie verte sur notre territoire.

Depuis 2010, **les énergies renouvelables** chez IDETA se traduisent par le développement de parcs éoliens industriels, en articulation directe avec les zones d'activité économique de Wallonie picarde, de développement d'installations photovoltaïques, de projets de valorisation de la biomasse, de projets hydroélectriques et de projets liés à la mobilité durable (par exemple par la création d'un réseau de bornes de rechargement de véhicules électriques)

*Pour la troisième année consécutive, IDETA mène une action en faveur de l'enseignement primaire et secondaire, et ce en partenariat avec la Confédération Parascolaire du Hainaut.*

*Pour l'année scolaire 2014-2015, IDETA organise un concours interscolaire à destination des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires des communes signataires de la Convention des Maires\* situées sur son territoire.*

*\*La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % d'ici 2020. A ce jour, 5630 communes européennes se sont engagées !*



# Règlement

**Art.1.** Le concours s'adresse aux écoliers de la 6<sup>ème</sup> année\* de l'enseignement primaire fréquentant un établissement scolaire des communes de la « zone IDETA » participant à la Convention des Maires.

\*Avec une exception pour la classe unique regroupant la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année primaire.

**Art.2.** L'objectif du concours : sensibiliser enseignants et écoliers à la réalité des énergies renouvelables, et ce dans une démarche positive, avec un regard vers le futur.

**Art.3.** Le but du concours est de réaliser par tous les écoliers de la classe, une **petite exposition** sur le thème :

## **«Les énergies renouvelables dans ma commune ».**

Elle sera composée au choix, de dessins, photos, schémas, panneaux didactiques, vidéos, montages 'Power Point', maquettes, interviews de personnes-ressources,...

L'exposition devra faire l'objet d'une « **courte visite guidée** » (max. 10 minutes) devant un jury, par une délégation d'écoliers (maximum trois) et ce, à la Salle Magritte à Frasnes, le mardi 2 décembre 2014.

Les horaires de passage seront communiqués lors de l'envoi des invitations officielles.

Pour l'exposition des réalisations, chaque classe disposera, de deux « grilles-caddy », chacune mesurant 1 x 2 m, d'une table et de chaises. Une source d'électricité est également possible.

L'après-midi du mardi 2 décembre sera consacrée à la remise des prix.

*En exemples, voici quelques thèmes qui pourraient être abordés :*

- les maisons solaires (ou bioclimatiques),
- les capteurs solaires thermiques (à eau, à air,...),
- les panneaux à cellules photovoltaïques (ou photopiles),
- les éoliennes (domestiques ou industrielles),
- les pompes à chaleur,
- les nouveaux matériaux de construction (isolants, « bio »,...),
- le biométhane (ou biogaz),
- les nouvelles mobilités (voitures 'propres', voitures électriques,...),
- etc...

## **Art.4. Les aides extérieures**

Une **exposition** réalisée par l'IDETA « Les Energies Renouvelables en Wallonie Picarde », peut être mise à disposition des classes participantes. Elle servira d'appui pédagogique à une **animation** de 2 X 50 minutes donnée par un animateur de la Confédération Parascolaire Hainaut. Cette animation se déroulera au sein même de la classe.

Aucun frais ne sera demandé. Une demande doit être formulée par l'école (voir fiche « animation » à compléter).

**Art.5.** Le jury déterminera de **nombreux prix** : près de **2 500 €** en matériel didactique (audiovisuel ou informatique) : data-projecteur, tablette, appareil photo digital...

Un trophée sera décerné aux écoles distinguées, et chaque jeune participant recevra un cadeau personnalisé sur le thème du concours.

On distinguera, notamment : Le grand prix de l'IDETA ; Le prix de la rigueur scientifique ; Le prix de l'originalité ; Le prix de la meilleure présentation orale ; Le prix de l'exposition la plus réussie ; Le prix du meilleur travail de groupe

#### **Art.6.** Planning

<b>Période 2014.</b>	<b>Evénement</b>
Du 2 au 16 Juin 30 septembre	Inscription des écoles. Réception fiche animation.
Septembre - novembre	Exposition-animation dans les classes
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre	Installation des expositions à la Salle Magritte Rue de la Fauvette, 6 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal
Mardi 02 décembre	Matinée : présentation orale des expositions devant le jury par une délégation d'écoliers (max 3 enfants) Prévoir un pique-nique pour les enfants. Après-midi : moment protocolaire 1. « visite guidée » des expositions aux édiles et à la presse par la délégation d'écoliers (max 3 enfants) 2. proclamation des résultats du concours
Mercredi 03 décembre	Démontage des expositions.

**Art.7.** La participation au concours est à confirmer auprès de la Confédération Parascolaire du Hainaut entre le 2 et 16 juin par la l'école.

**Art 8.** La fiche animation est à renvoyer au plus tard pour le 30 septembre 2014 à l'adresse suivante :

**Confédération Parascolaire Hainaut asbl**  
**6, Ancien Chemin d'Ollignies - 7860 LESSINES**  
**Tél : 068/33-26-65**  
**E-mail : cphainaut@gmail.com**

**Pour tout renseignement, merci de vous adresser  
à :  
IDETA - DPE  
Rue Saint Jacques, 11 – 7500 TOURNAI  
dpe@ideta.be**

**Ce projet est réalisé en collaboration avec :  
IDETA - La Confédération Parascolaire – La Maison de la Laïcité du Pays d'Ath**

**FICHE ANIMATION A COMPLETER ET A RENVOYER POUR LE 30  
SEPTEMBRE 2014.**

A L'ADRESSE SUIVANTE :

Confédération Parascolaire Hainaut  
Ancien Chemin d'Ollignies, 6  
7860 LESSINES

Nom de l'école : .....

Classe : .....

Nombre d'élèves concerné : .....

Nom de l'instituteur/ institutrice qui supervisera le projet :  
.....

Tél/GSM de l'instituteur/ institutrice qui supervisera le projet :  
.....

E-Mail de contact : .....

Désire réserver une animation

*Dans l'affirmatif, l'animateur de la Confédération  
Parascolaire Hainaut vous contactera afin de fixer une date  
d'animation.*

Ne désire pas réserver d'animation

Cachet de l'école :

Signature de l'instituteur/ institutrice :

Signature du chef de l'établissement :